

Le contrat de prévention

Les Conventions Nationales d'Objectifs de Prévention



Les TMS en IAA
Parlons-en pour agir

L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services



Les CNOP proposées par la MSA

- Dispositif existant depuis 1995
- A ce jour 10 filières signataires :
 - Traitement de la viande de boucherie
 - Collecte, stockage, transformation de céréales
 - Coopératives laitières
 - Vinification
 - Scieries, entreprises du paysage, exploitation de bois, sylviculture, ETA, CUMA
- 4 CNOP en cours de négociation ou de signature :
 - Accoueurs
 - Conserveries
 - Maraîchage
 - Abattoirs et découpe de volailles



L'engagement réciproque

- Un contrat de prévention = un programme d'action pluriannuel en contrepartie d'un appui technique et éventuellement financier
- Un **engagement mutuel** Entreprise/MSA

Votre engagement	Notre engagement
<ul style="list-style-type: none">- Contrat sur 1 à 3 ans- Construit en concertation avec les salariés- Objectif : améliorer les conditions de travail, diminuer les AT et MP	<ul style="list-style-type: none">- Un conseiller en prévention de la MSA vous accompagne tout au long du projet- la MSA apporte un soutien méthodologique pour construire et réaliser le projet- La MSA subventionne une partie de l'investissement nécessaire à la réalisation du contrat



S'engager dans un contrat de prévention

- Des incontournables en matière de prévention :
 - Une démarche participative : *groupe de pilotage associant les salariés dans l'élaboration et le suivi du contrat*
 - les objectifs prioritaires de prévention *mentionnés dans la CNOP doivent avoir été examinés lors du montage du projet*
 - l'avis des salariés et de leurs IRP *concernant le projet doit être recueilli*
 - L'aide financière MSA *sollicitée est plafonnée à 50% de la part prévention calculée sur le coût total du projet*



Les chiffres

- Depuis le début du dispositif **434** entreprises ont bénéficié de contrats de prévention pour un montant total engagé d'environ **20 millions d'€**
- les principales actions engagées concernent :
 - 44% de l'achat, du renouvellement de matériels
 - 22% de l'aménagement de poste & d'espaces de travail
 - 21% de la formation sur des risques spécifiques au contrat
 - 6% des études
 - ...



Les chiffres

- Les principaux risques concernés :
 - 25% contraintes gestuelles et posturales
 - 14% nuisances environnementales
 - 10% collisions, chocs avec objets
 - 8% des chutes
 - 5% produits chimiques
 - Reste : des écrasement, coincements, happements, cisaillements (3%), incendies, explosions (2%), coupures (%), travail isolé (2%), ...



Enquête 2004

- L'évaluation qualitative menée en 2004 a montré que :
 - ✓ le dispositif répond aux attentes d'accompagnement technique et financier des entreprises,
 - ✓ il produit des effets positifs sur les conditions de travail, les AT et la pénibilité du travail dans les entreprises,
 - ✓ les exigences en matière d'éligibilité et de suivi permettent de produire des résultats de qualité,
 - ✓ CNOP et contrats sont donc des outils pertinents ... nombre de contrats à augmenter dans l'avenir étant donné le potentiel d'entreprises

Le contrat de prévention

Les contrats de prévention : une
vrai prévention *durable* dans
l'entreprise

MERCI de votre attention



Les TMS en IAA
Parlons-en pour agir

L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services